

Cahiers de la documentation Bladen voor de documentatie

ASSOCIATION
BELGE DE
DOCUMENTATION

BELGISCHE
VERENIGING VOOR
DOCUMENTATIE

BD 79-18

A.B.D.

N° SPÉCIAL

AUTOUR D'UN JUBILÉ

SOUVENIRS DE PRÉSIDENTS



B.V.D.

SPECIAAL NR

EEN HALVE EEUW JONG

HERINNERINGEN VAN VOORZITTERS

No/r 1 - 1998

Edité en mai 98

ISSN 0007-9804

Editeur responsable Verantwoordelijke uitgever
ANNE SPOIDEN
Rue d'Albanie, 72 - 1060 Bruxelles

**DÉPOSÉ A : 1160 BRUXELLES 16
TRIMESTRIEL - DRIEMAANDELIJKS**



COMITÉ DES PUBLICATIONS
COMITÉ PUBLICATIES

Marie-Line CHANTRAINE

Guy DELCOL

Françoise GILAIN

Jean-Louis JANSSENS

Simone JERÔME

Miguel LAMBOTTE

Bernard LOMBART

Evelyne LUCTKENS

Vincent MAES

Marc VANDEUR

Dominique VANPEE

Secrétaire/Secretaris

Jacques HENRARD

Rédacteur en chef/Hoofdredacteur

Anne SPOIDEN

Cahiers
de la
documentation

Les articles n'engagent que leurs auteurs

De auteurs alleen zijn verantwoordelijk voor hun bijdragen

Bladen
voor de
documentatie

Cahiers de la documentation Bladen voor de documentatie

Service de la revue :

Adhérents : 1000 FB par an
Non-résidents : 1500 FB par an

Payable au compte
CCP 000-0199748-25 de
l'Association Belge de Documentation
à Bruxelles

Rédaction & échanges

Pour tout exemplaire, s'adresser à :
Cahiers de la Documentation
ABD - Bd L. Schmidt, 119 bte 3
1040 Bruxelles

Publicité

Renseignements :
Tél. 02 / 672 97 48

Tijdschriftdienst :

Aangesloten : 1000 BF per jaar
Niet-resident : 1500 BF per jaar

Verekening door
PCR 000-0199748-25 van de
Belgische Vereniging voor Documentatie
te Brussel

Redactie en Uitwisseling

Voor alle bijkomende exemplaar,
zich richten tot :
Bladen voor Documentatie
BVD - L. Schmidtlaan, 119 bus 3
1040 Brussel

Publiciteit

Inlichtingen :
Tel. 02 / 672 97 48

SOMMAIRE

52ème année - 1998 - n° 1

INHOUDSTAFEL

52ste jaar - 1998 - nr 1

SPECIAL JUBILE

SPECIAAL JUBELJAAR

- | | |
|--|---------|
| - 50 ANS D'ABD | 3 - 11 |
| Evelyne LUCTKENS | |
| - BVD EN EEN GESCHIEDENIS TUSSEN O EN 1 NA OTLET | 12 - 16 |
| Dominique VAN PEE | |
| - L'ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION.
UN JUBILE : 1947 - 1997
Rappel de la période médiane : 1963 - 1978 | 17 - 22 |
| J.-E. HUMBLET | |
| - AUTOUR D'UN CINQUANTENAIRE.
CARNET DE ROUTE D'UN PRESIDENT | 23 - 28 |
| Roger DE BACKER | |
| - L'ABD : DE 1992 A 1997 OU LES FONDEMENTS D'UN
NOUVEL ESSOR | 29 - 32 |
| Jean-Louis JANSSENS | |

* * *

50 ANS D'ABD

Evelyne LUCTKENS
Présidente de l'ABD

INTRODUCTION

C'est en 1947 - le 21 mars exactement - que 23 personnes ont fondé l'Association Belge de Documentation dont l'existence a été officialisée par la parution de ses statuts aux Annexes du *Moniteur Belge* du 17 mai 1947 - article 1244.

S'il n'est pas utile d'énumérer ici le nom de chacune d'entre elles (tous sont indiqués dans les statuts de l'Association, eux-mêmes disponibles sur le site web de l'ABD à l'adresse URL: <http://www.synecdoc.be/abd-bvd/doc/stat.html>), il est néanmoins intéressant de voir quelle est leur profession. Alors que trois d'entre eux sont documentalistes, trois autres sont bibliothécaires. De même, trois sont secrétaires. Faisait également partie des fondateurs de l'ABD, le conservateur de la Bibliothèque Royale, monsieur Jean HANSENNE. L'administration publique et l'enseignement étaient en outre représentés par un fonctionnaire, un instituteur et un directeur général honoraire de l'enseignement moyen. Il est remarquable de noter que cinq des fondateurs sont hommes, tandis qu'un sixième est, pour sa part, docteur en sciences. Est-ce afin d'assurer une diversité totale? Les autres fondateurs sont, respectivement, architecte, comptable, fondé de commerce et ... courtier, non en information, mais en bois!

Sur cette multiplicité de professions et de celle des nationalités : à côté de nos compatriotes Belges, on trouve également un Français, un Russe, un Allemand et un Américain. Par contre, une majorité écrasante (si pas la totalité) des membres fon-

dateurs sont de sexe masculin et jusqu'aux élections de 1997, la présidence de l'ABD sera uniquement assurée par des hommes...

De même que l'Association Belge de Documentation, les Cahiers de la Documentation ont fêté leur cinquantième anniversaire en 1997. En effet, le premier numéro des Cahiers parut en mars 1947: ceux-ci coûtaient 50 francs. Alors que les Cahiers actuels contiennent en général quelques articles de plusieurs pages, les Cahiers d'antan contenaient à la fois des articles importants et des nouvelles brèves, parfois d'un seul paragraphe, plus semblables à ce qui est maintenant publié dans l'ABD Info. Quoi qu'il en soit, l'examen de l'index des Cahiers (index réalisé par Isabel BRAVO, étudiante) permet d'étudier l'évolution des sujets abordés.

Voici donc, au fil d'une dizaine d'années - les cinq premières et les cinq dernières - un florilège qui sera, dans la mesure du possible, mis en perspective avec la situation actuelle du monde de l'information et de la documentation en Belgique.

LES CINQ PREMIERES ANNEES

1947

L'ABD confirme dès l'abord son caractère international en annonçant la 17ème conférence de la FID, la Fédération Internationale de Documentation, successeur de l'Institut international de bibliographie créé, pour sa part, en 1895 par deux Belges, OTLET et LAFONTAINE. Elle réper-

cute également les nouvelles venues de différents pays: Hongrie, France, Pologne, Etats-Unis.

Plusieurs des contributions ont trait à la Classification Décimale Universelle, qu'il s'agisse de projet de révision d'une classe donnée, ou de concordance avec un autre système de classification.

Le droit d'auteur est déjà à l'ordre du jour - tout comme il continue à l'être aujourd'hui !

1948

Dès 1948, plusieurs pages des Cahiers sont consacrées à la formation des documentalistes.

Au niveau international, il est à nouveau question de nombreux pays, tels que la Hollande, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Suède, le Canada, De même, il est question des sources d'information coloniales, ainsi que de l'élaboration d'une liste des périodiques belges et congolais.

A côté de plusieurs articles consacrés à la CDU, on traite de différents projets dont la normalisation des documents bancaires, une liste des abréviations couramment employées dans les périodiques belges et étrangers, un projet de code international des couleurs, mais aussi du système à cartes perforées dans un service de bibliothèque, du développement de la microfiche et de la standardisation des claviers de machines à écrire...

1949

Dès janvier 1949, le prix des Cahiers passe à 100 francs.

A côté d'articles traitant de l'information et de la documentation des Nations Unies, on présente également les bibliothèques polonaises, les bibliothèques publiques pour indigènes au Congo Belge, celles de Roumanie, d'Autriche, du Canada et de Hongrie.

Au niveau bibliothéconomique, il est question de l'ordre des données dans la collation catalographique, et l'ABD va même jusqu'à proposer un projet de norme belge de la manchette bibliographique pour les périodiques. La CDU et les problèmes de classification restent à l'ordre du jour.

Au rayon des «nouveauautés», on découvre les «bibliothèques circulantes» (ou bibliobus) en France, la création d'un bureau international des brevets, le prêt d'appareils de lecture et de prise de vues par microfilm.

En ce qui concerne la profession, on trouve à la fois les statistiques du nombre de bibliothécaires pour l'exercice 1947 et un article consacré aux «traitements des bibliothécaires en Belgique.»

1950

Comme les années précédentes, les Cahiers se font l'écho de nouvelles variées en provenance du monde entier: bibliothèques norvégiennes, anglaises, à Haïti, en Pologne, en Ouganda, aux Philippines, congrès de bibliothèques populaires à Buenos Aires, des bibliothécaires scandinaves, ...

Des articles plus importants sont consacrés à l'organisation de la documentation ferroviaire en Europe, puis aux Etats-Unis, à l'avant-projet de norme belge pour les références bibliographiques, au classement des brevets belges, à l'historique des catalogues du Ministère de la défense nationale à

Bruxelles, à la documentation en sciences sociales, à l'assemblée générale constitutive du Conseil international de documentation du bâtiment, à la conférence bibliographique organisée par l'Unesco, ...

1951

La CDU est toujours bien présente dans les Cahiers. Il y est notamment question d'«un apport des Belges au développement de la CDU», d'une enquête sur la diffusion de la CDU, de l'application de la CDU aux archives des administrations communales belges, mais aussi de «nouveaux adversaires de la classification décimale universelle».

La normalisation de la documentation est également toujours au programme de l'ABD, par la préparation des groupes de travail de l'ISO TC 46 et des avant-projets de normes consacrées aux règles du répertoire alphabétique des noms de personnes et de sociétés d'une part, à la préservation des articles de périodiques d'autre part. Sont également abordées les règles catalographiques pour les cartes géographiques et la normalisation de la documentation et de la fiche d'éditeur.

LES CINQ ANNEES QUI MENENT AU CINQUANTENAIRE

1993

Depuis 1992, l'abonnement annuel aux Cahiers de la Documentation coûte 650 francs.

Plusieurs auteurs présentent des comptes rendus de conférences et de colloques: SIGIR'92 (Special Interest Group Information Retrieval de l'ACM, Association for Computing Machinery), IOL'92 (International OnLine meeting), La crise informatique, Document Image Proces-

sing 92 et GL'93 (Grey Literature) et mettent ainsi en exergue les développements qui concernent tant la recherche documentaire que l'information en ligne, la littérature grise et la numérisation de documents.

D'autres articles parlent du traitement de l'information textuelle, de SGML, des nouvelles technologies de l'information, de sous-traitance et de «cybrarian». Sont également présentés : les plans d'action de la Commission des Communautés Européennes envers les bibliothèques, l'analyse de la valeur et la certification.

1994

En 1994, l'abonnement aux Cahiers coûte 1000 francs. Deux numéros spéciaux concernent, respectivement, les journées d'études et d'information consacrées d'une part à l'analyse de la valeur pour la qualité et la compétitivité des produits et services de documentation, de l'autre aux réseaux de communication électroniques.

Les deux autres numéros traitent notamment de bibliothèques hongroise et tchèque, des programmes de recherche européens ayant trait aux bibliothèques mais aussi des statistiques et mathématiques appliquées aux bibliothèques et au monde de l'information. Ils présentent également quelques réflexions face aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

1995

Trois articles présentent respectivement le programme cadre de l'Union européenne dont un des plans d'action concerne les bibliothèques et les travaux réalisés pour deux projets spécifiques: LIRN et PROLIB/CONTREX.

Certains textes font part d'expériences pratiques, qu'il s'agisse de l'exploitation de bases de données consacrées à l'information japonaise, de l'utilisation de Lotus Notes pour la gestion d'une bibliothèque ou du système Impala de commande électronique de documents.

Sur un plan plus théorique, on aborde également le rôle du bibliothécaire, et l'importance de l'interdisciplinarité. Trois articles traitent de la certification des professionnels de la documentation.

1996

Les sujets traités en 1996 sont à nouveau fort variés : base de connaissances pour l'industrie du caoutchouc, mise en relation d'informations techniques et scientifiques, réseaux d'auteurs, utilisation du Moniteur Belge par les institutions financières, analyse de la valeur des dictionnaires spécialisés, gestion des abonnements.

Deux articles jettent une nouvelle lumière sur le rôle du documentaliste et sur celui de l'enseignant documentaliste.

1997

En 1997 paraissent à nouveau deux numéros spéciaux : l'un d'eux est consacré aux bibliothèques publiques et à la formation des utilisateurs, tandis que l'autre est un répertoire des mémoires en sciences de l'information et de la documentation (1993-1995).

Côté expérience pratique, on présente les bibliothèques publiques russes, tandis que du côté théorique, on traite de la médiation du savoir.

Deux articles illustrent l'utilisation pratique d'Internet tandis que deux autres présentent des projets de recherche, l'un

relatif à l'utilisation de la carte à puce dans les bibliothèques, l'autre à l'élaboration d'une base de données multimédia consacrée aux arts et à la musique.

PRESENTATION GLOBALE

Que peut-on retenir de tout cela, de ce trop bref survol ?

Dès l'abord, on est frappé par l'ouverture de l'ABD sur le monde extérieur et sur les autres pays. Grâce au réseau Internet notamment, il est aujourd'hui monnaie courante d'entretenir des relations avec des correspondants situés aux quatre coins du monde. Internet n'existait pas il y a 50 ans, mais il semble que dès sa création, l'ABD ait été curieuse de ce qui se passait en-dehors de ses frontières. Cette tendance continue et tend peut-être même à s'amplifier, vu les moyens actuellement à notre disposition. Outre une participation formelle à l'ECIA (European Council of Information Associations qui regroupe actuellement les représentants de neuf pays : pour la France, l'ADBS, pour le Royaume-Uni, l'ASLIB pour l'Italie, l'AIDA, pour l'Espagne, la SEDIC, pour le Portugal, l'INCITE, pour la Suède, TLS, pour l'Allemagne, la DGD et depuis peu pour la Finlande, Tietopalveseura), à la FID (Fédération Internationale de Documentation) et à EBLIDA (European Bureau of Library, Information and Documentation Associations), l'ABD est également, via ses administrateurs et ses membres, en contact avec des collègues de nombreuses nationalités.

Alors que la CDU était au centre des préoccupations de l'ABD aux origines, il n'en est plus du tout question actuellement, ni même en fait depuis 1986 : le dernier article qui lui est alors consacré dans les Cahiers s'intitule «Zin en Onzin van de UDC in een Universiteitsbibliotheek», par W. JONCKHEERE. L'apparition de l'informatique et la généralisation de

son utilisation dans les bibliothèques ne sont certes pas étrangères au manque d'intérêt actuel pour la CDU : il est en effet plus facile de décrire le contenu d'un livre au moyen de mots-clés (qui auront en outre l'avantage de permettre des recherches multicritères) que d'appliquer les règles de la CDU pour aboutir à une cotation chiffrée et complexe des ouvrages...

Lors des débuts de l'ABD, plusieurs activités ont trait à la normalisation - un autre domaine actuellement délaissé, exception faite d'une présentation de la norme SGML par F. ROSSION.

En ce qui concerne le monde professionnel, les premiers Cahiers de la Documentation traitent essentiellement des bibliothécaires, tandis que sur un plan pratique, on présente à la fois des bibliothèques et de nouveaux centres de documentation.

Plus récemment par contre, plusieurs articles ont trait aux différents métiers de l'information - documentation, et à leur évolution. On y parle de ce fait de la sous-traitance, mais aussi de la certification des professionnels de l'information - documentation, et de l'importante fonction de formation que doit remplir le nouveau gestionnaire de l'information.

Les articles plus récents reflètent aussi l'évolution, tant technologique que politique, que nous vivons. C'est ainsi que plusieurs contributions sont consacrées au réseau Internet, tandis que d'autres montrent les relations parfois étroites que l'information - documentation peut entretenir avec des disciplines telles que l'analyse de la valeur ou les statistiques et mathématiques. D'autres encore décrivent des projets pilotes ou des études menées dans le cadre de contrats de recherche financés par l'Union européenne. Il n'était pas question de ceux-ci en 1947, puisque ce n'est qu'en 1957 que la

Communauté Economique Européenne est née...

REALISATIONS

Comme on a pu le voir grâce au bref relevé ci-dessus, les Cahiers de la Documentation sont un vecteur d'information non négligeable au sein de notre Association. Aidé par monsieur Jacques HENRARD, monsieur Guy DELCOL a, quinze années durant, consacré de nombreuses heures aux Cahiers de la Documentation - et nous l'en remercions très chaleureusement. Madame Anne SPOIDEN lui succède et met en place avec dynamisme un nouveau comité de rédaction ou, plus exactement, de lecture.

Outre les Cahiers, l'ABD a à son actif de nombreuses initiatives et réalisations. Les contributions d'autres anciens de l'Association (également publiées dans le présent numéro spécial consacré au cinquantième anniversaire de l'ABD) se concentrent sur diverses périodes d'existence de l'ABD et donnent de ce fait un compte rendu plus précis des réalisations d'alors. On peut cependant noter certaines étapes marquantes sans remonter trop loin dans le temps :

- c'est à l'initiative de l'ABD, en la personne de monsieur G. VAN SLYPE, qu'a été créé en 1977 un troisième cycle universitaire d'enseignement des sciences de l'information et de la documentation, ceci après une étude comparative de la situation de pays voisins.
- à l'époque où le prêt entre bibliothèques et notamment Impala étaient moins développés qu'à présent, l'ABD avait réalisé un catalogue collectif des collections de périodiques de ses membres, et mis au point un système d'échange de photocopies grâce aux « bons du Comité Industrie ».

- afin de permettre aux membres d'entrer plus facilement en contact les uns avec les autres, l'ABD a également réalisé un « profil des membres » donnant brièvement les activités des membres collectifs et fournissant leurs coordonnées. La dernière édition de ce document n'est malheureusement plus à jour, et la réalisation d'un nouveau « profil » fait bien entendu partie de la liste des projets actuels.
- l'ABD a été fort active par le passé dans la promotion de l'accès aux bases de données en ligne, notamment avec la collaboration du CNDST (devenu récemment SIST). A l'heure des autoroutes de l'information, elle a également décidé d'utiliser les facilités offertes par le World Wide Web et dispose depuis septembre 1995 d'un site web soigné, mis en oeuvre par Monsieur Bernard LOMBART. Il s'agit pour l'ABD d'un outil fantastique, qui nous permet de maîtriser les délais de publication et de toucher un large public en peu de temps.
- nous disposons également d'autres outils - qui semblent malheureusement sous-utilisés par les membres - les listes de discussion électroniques (ABD-BVD, installée en octobre 1996, et EDUDOC). Ces listes permettent aux membres (et non-membres) de l'Association de diffuser de l'information, ou au contraire de faire appel à des collègues, d'une manière rapide et efficace.
- à l'instigation de plusieurs anciens administrateurs, dont notamment Monsieur Jean-Louis JANSSENS, l'ABD organise depuis maintenant quelques années, une journée de conférence qui joint l'utile à l'agréable en présentant des contributions d'experts dans différents domaines relatifs aux métiers de la documentation, mais aussi en permettant aux membres de l'ABD de se rencontrer.
- au niveau formation également, l'ABD n'est pas restée inactive : outre différentes journées d'études, elle a organisé des séminaires consacrés notamment à l'analyse de la valeur et à la créativité, tous deux dans le cadre de l'information - documentation. De même, les différents modules du cours de formation Internet connaissent un franc succès.
- en ce qui concerne les étudiants, l'ABD et plus particulièrement Monsieur Marc VANDEUR ont mené différentes actions en leur faveur : la réalisation d'un recueil des stages offerts par les membres de l'Association, un répertoire des mémoires et la relance du prix ABD.
- au niveau de l'emploi, l'ABD publie sur son site les offres d'emploi qui lui parviennent. Elle publie également les demandes d'emploi des membres.

PROJETS

Des projets, l'ABD en a beaucoup... mais doit malheureusement se fixer des priorités, voire même souvent parer au plus pressé. En effet, l'Association Belge de Documentation ne reçoit pas de subside de l'état fédéral, ni des régions. Elle fonctionne donc essentiellement grâce au bénévolat des administrateurs et aux cotisations des membres, ce qui ne permet pas d'engager du personnel permanent. Le secrétariat et la permanence téléphonique sont assurés par les administrateurs, parfois en sus de leurs fonctions officielles au sein de l'ABD : Monsieur Philippe LAURENT a été secrétaire général pendant plusieurs années. C'est Monsieur Vincent MAES qui lui succède. De la même manière, Monsieur Miguel LAMBOTTE succède à Madame Anne SPOIDEN en tant que trésorier de l'ABD, tout en gardant la responsabilité de l'ABD Info.

Cette pauvreté de moyens a cependant des avantages : l'ABD est totalement indépendante, qu'il s'agisse de pouvoirs politiques avec une couleur donnée, ou d'institutions qui pourraient privilégier leurs intérêts aux dépens de ceux des membres.

Idéalement, une des premières choses à faire serait de se fixer un plan d'action, une ligne de conduite et des objectifs à atteindre endéans des délais précis. Mais sans personnel permanent, en fonctionnant uniquement grâce à l'engagement de certains, est-ce opportun ou même réalisable ? Il est clair que plusieurs des activités de l'ABD naissent et vivent grâce à l'intérêt que des individus leur accordent, et ces intérêts changent avec le temps.

Quoi qu'il en soit, il y a pas mal d'idées et de projets au sein du Conseil d'Administration actuel :

Au niveau de l'organisation interne de l'ABD, nous envisageons de mettre à jour le règlement d'ordre intérieur, pour qu'il corresponde aux nouveaux besoins et pratiques du Conseil d'Administration. Les statuts de l'ABD ont été récemment publiés sur le site web de l'Association. Idéalement, nous souhaitons leur adjoindre un code d'éthique qui définisse mieux les responsabilités, devoirs et obligations des professionnels de l'information - documentation.

Certains nous contactent parfois en vue d'obtenir des informations concernant les salaires octroyés dans la profession. Bien qu'il n'y ait pas de consensus quant au rôle que l'ABD doit jouer à ce niveau, une enquête à ce sujet est également au nombre des projets que nous souhaiterions réaliser.

D'autre part, afin de valoriser et de promouvoir les métiers de l'information et de la documentation, l'ABD fait actuellement partie du groupe DECID. Le projet DECID

(Développer les EuroCompétences pour l'Information et la Documentation) a été retenu par la Commission européenne dans le cadre du programme Leonardo DA VINCI relatif à la formation professionnelle. L'ABD y joue déjà un rôle actif.

L'Association est également partenaire de l'ASLIB dans le cadre de la présentation d'un autre projet, consacré cette fois à l'enseignement à distance, toujours dans le contexte de l'information - documentation.

Le développement des nouvelles technologies engendre de nouvelles pratiques documentaires, ces dernières étant déterminées à la fois par les utilisateurs et par les fournisseurs d'information. S'y ajoute un troisième intervenant : le législateur, qui doit préserver les droits des uns et des autres. L'Association Belge de Documentation a un rôle à jouer dans ce contexte, en informant ses membres des développements législatifs (belges et européens) qui les concernent, et en représentant leurs intérêts auprès des instances concernées. Des actions concrètes ont d'ores et déjà été menées : organisation d'une réunion avec des représentants de Repobel et du Ministère de la Justice; intervention auprès de la Commission européenne lors du projet de fusion de Wolters Kluwer et Reed Elsevier. Nous continuons à agir dans ce domaine, notamment au sujet de la proposition de directive européenne sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

Différentes actions émanent du pouvoir fédéral ou régional afin de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. L'ABD devrait s'associer à de telles actions en y présentant son savoir-faire, que le public concerné soit composé d'étudiants, ou de citoyens.

De même, alors que l'ABD a mené plusieurs actions en faveur des étudiants en sciences de l'information, ceux-ci restent minoritaires au sein de l'Association. Il est important de promouvoir nos services auprès d'eux, de les rencontrer, et de leur présenter nos activités.

Côté emploi, il serait utile de faire un suivi des offres et demandes que nous publions, afin de déterminer plus précisément le rôle que l'ABD joue à ce niveau.

Au stade suivant, ce sont la consultation et la formation continuée qui apparaissent clairement comme deux domaines dans lesquels l'ABD pourrait jouer un rôle plus actif...

Différents groupes d'intérêt se sont formés au sein de l'ABD. Le groupe « formation des utilisateurs » en fait partie depuis longtemps et est plus que jamais d'actualité. Alors que d'autres groupes tombent en quenouille, de nouveaux apparaissent, tels Biopic, animé par Monsieur Vincent MAES et consacré à l'information pharmaceutique et le groupe Business, animé par madame Marie-Line CHANTRAINE. Il faudrait qu'idéalement d'autres encore se créent, afin que tous les membres de l'ABD puissent trouver le groupe d'intérêt qui leur convient, afin également que les différentes activités menées par l'ABD reflètent au mieux la diversité des intérêts des membres.

DEFIS

Alors que l'on assiste à une mondialisation des échanges d'information et des partages d'expériences, il est parfois plus aisé de savoir ce qui se passe à l'autre bout du monde que dans son propre pays. De même, il devient difficile d'assimiler toute l'information que les différents médias déversent sur chacun d'entre nous. Tout cela, combiné à la

pression sans cesse croissante qui est exercée sur ceux qui sont actifs, rend plus difficile encore la possibilité de s'investir dans ce qui ne semble pas être directement rentable. Un des tous premiers défis de l'ABD est donc de continuer à fonctionner comme par le passé, grâce au bénévolat de ses administrateurs!

La diversité des membres de l'ABD est une de ses richesses: en effet, elle accueille volontiers tant les documentalistes que les bibliothécaires ou quiconque est intéressé par la gestion de l'information. Mais cette diversité est aussi la source de plusieurs défis:

- Le premier est d'ordre pratique. L'ABD est ouverte tant aux étudiants qu'aux ASBL, qu'aux organismes publics ou établissements d'enseignement et qu'aux entreprises privées. Il est dès lors évident que ses membres disposent de moyens différents, qu'il s'agisse de l'infrastructure (informatique ou non), du personnel ou du budget dont ils disposent. Tous les membres n'ayant pas une connexion Internet, nous devons continuer à assurer, outre la publication sur notre site web, la publication papier de l'ABD Info et des invitations aux réunions. C'est dans cette même perspective d'ouverture à tous que l'ABD essaie d'offrir des formations ou des séminaires au moindre coût, sans pour autant restreindre la qualité de ces activités.
- Par ailleurs, nos membres ont des centres d'intérêt différents. Sans parler des spécificités liées aux domaines d'activité (par exemple, finance, chimie, sociologie, ...), il en est d'autres qui sont plutôt dues au type de services que l'institution rend : une bibliothèque publique n'a par exemple pas les mêmes lecteurs que le centre de documentation d'un laboratoire de recherche, et la formation dispensée aux

utilisateurs sera donc différente. Mais au-delà de cette évidence, il faut également pouvoir percevoir les similitudes : qui n'est pas confronté au problème du droit d'auteur, et à la nouvelle législation en la matière? Combien de services de documentation ou de bibliothèques (qu'elles soient universitaires ou publiques) ne disposent-ils pas de CD-ROMs qu'ils souhaitent mettre en réseau, ou de revues pour lesquelles ils envisagent de souscrire à des abonnements électroniques ? De même, la gestion des archives n'est plus le monopole des archivistes : combien de documentalistes et de bibliothécaires ne doivent-ils pas gérer les archives (papier ou électroniques) de leur institution?

Un autre défi est évidemment dû à la régionalisation grandissante de notre pays et à ses différents régimes linguis-

tiques. Est-il raisonnable de vouloir maintenir une association nationale, alors que tout se régionalise? Est-il faisable d'organiser des réunions multilingues? Nous pensons que oui : dans un petit pays comme le nôtre, il est à la fois ridicule et dommage de gaspiller des forces et des ressources pour maintenir des services semblables des deux côtés de la barrière linguistique.

EN GUISE DE CONCLUSION

Malgré tous ces défis, l'ABD existe et fonctionne - parfois tant bien que mal - depuis maintenant plus de 50 ans, grâce au bénévolat d'hommes et de femmes convaincus de l'utilité de leur action. Nous nous engageons à continuer dans cette voie!

* * *

BVD & EEN GESCHIEDENIS TUSSEN 0 EN 1 NA OTLET ?

Dominique J.B. VANPEE

In 1944 stierf Paul OTLET. Zijn naam was verbonden met het door hem opgerichte Institut International de Bibliographie (1895) dat in 1931 omgedoopt werd tot Institut International de Documentation en in 1937 nogmaals veranderde in Fédération Internationale de Documentation (FID). OTLET zorgde voor de Belgische imperatief en primeur op wereldvlak met betrekking tot de documentatie. Het begrip documentation was in 1903 een terminologische vondst van hem. Deze was geïnspireerd op auteurs als Zola die zich sterk documenteerden bij het schrijven van hun realistische romans.

Achter zijn begrip - documentatie - verborg zich een mening dat een bibliotheek het museale, conserverende geheel diende op te geven en een op de actualiteit gerichte informatiedienst hoorde te worden.

Tot rond 1960 zou er door de hier- (boven) - door hem - voorgestelde in te slagen richting een spanning en een sfeer van wantrouwen geweest zijn tussen wetenschappelijke bibliothecarissen en documentalisten. Bibliothecarissen vonden documentatie een taboewoord het was besmet omdat het zich presenteerde als een moderne, overkoepelende activiteit. Vanaf de jaren dertig was er al hier en daar toenadering omdat men de nadruk legde op het gemeenschappelijke.

De door hem opgestarte « universele database » - Répertoire Bibliographique Universel - draaide uit op een fiasco : een soort van dinosaurius bestaande uit enorme kaartenbakken. OTLET kreeg in België steun van koning Leopold II. Hij zou een 10 miljoen kaartjes vervaardigen

met een tiental medewerkers tot het uitbreken van de Eerste Wereldoorlog.

Hij vond de bibliografie te boekgericht en tevens vond hij dat de bibliothecarissen ook tijdschriftartikels in hun catalogi dienden op te nemen. Het ging hem toch om het toegankelijk maken van documenten (en collecties). Ook hier botste hij met de mening der bibliothecarissen: een taak voor bibliografen en zeker niet een bibliotheekactiviteit vonden zij.

Om zijn documenten te ontsluiten ontwierp hij de UDC / CDU - de Universele Decimale Classificatie / Universal Decimal Classification gebaseerd op de decimale classificatie van DEWEY. Een eerste editie verscheen in 1905. Door het koppelen van informatie-elementen was synthese mogelijk. Synthese in de betekenis van het samenbrengen van verwante informatie uit verschillende documenten.

Het was al van ouds een ambachtelijk werk: het bibliotheekwerk. En hier citeren we P. SCHNEIDERS (Nederlandse bibliotheekgeschiedenis, p. 298):

« Uitvindingen als de telegrafie, telefonie en radio hadden geen merkbare invloed op het bibliotheekwerk gehad. Dat ging veranderen. Het waren de speciale bibliotheken die als eerste van nieuwe mogelijkheden op het terrein van de informatievoorziening gebruik gingen maken. Dat lag voor de hand: de speciale bibliotheken - vooral bij het bedrijfsleven - hadden een dienende taak, de ondersteuning van het productieproces en het management, waarbij snelheid en efficiency zwaar wogen. »

In het hierna volgende overzicht overlopen wij even wat onze wereld na OTLET heeft bepaald op weg tussen 0 en 1 of moeten we, sinds het speciale nummer van Physics world van maart 1998 dat handelt over quantum information, new forms of computation and communication stellen :

"There is more to information than a string of ones and zeroes - the ability of "quantum bits" to be in two states at the same time could revolutionize information technology."

(We maakten voor dit overzicht gebruik van heel wat bronnen.)

1944 Dood van P. OTLET

Werner von BRAUN en de V2

- De eerste atoombom ontploft (het einde van de Tweede Wereldoorlog)
- Het NIR herneemt zijn activiteiten en 'slorpt' de activiteiten van de BNRO 'op'
- Een insect dat de MARK-1 computer blokkeert geeft aanleiding tot de term « bug »
- VON NEUMANN die in juni 1945 zijn 'Eerste concept voor een verslag over de EDVAC' brengt
- Het ontstaan van UFOD een van de eerste, om niet te zeggen het eerste documentatieonderwijs
- In de zomer van 1946 zijn er een reeks voordrachten 'theorie en technieken' aan de Moore School
- Gérard CORDONNIER en zijn « Méthodes nouvelles de documentation »
- En is er de ENIAC-computer die op een fatsoenlijke manier in gebruik is
- België is een van de eerste Europese zendorganisaties die proefuitzendingen heeft op de FM-band
- De transistor wordt ontdekt (Bell telephone)
- Ontstaan van BVD-ABD (1947-03-21)
- N. Weiner van MIT (Boston, MA, USA) creëert 'cybernetica'
- Een kleine experimentele computer aan de universiteit van Manchester (1948-06-21)

- Rapid selector
- De TV doet zijn intrede in België
- Shannon zijn beroemde publicaties rond information theory verschijnen
- De UNESCO patroneert de internationale conferentie over de analyse van wetenschappelijke documenten
- Een eerste artikel over de ponskaart in Bibliotheekleven
- Rond 1950 stelt Douglas HARTREE, nestor in de computerwereld, dat 3 computers voldoende zullen zijn voor een land als het Verenigd Koninkrijk
- Information retrieval
- Introductie van open mobilfoonnet
- Eerste UNIVAC
- Reguliere TV
- Radio en televisie gaan samen in Nederland
- Punched cards. Their application to science and industry verschijnt
- Filmorex
- Alloy transistor of legeringstransistor
- IBM 700-serie
- Vlaamse televisie uitzendingen officieel
- Uniterm
- De ruimtelijke structuur van DNA IBM 650
- Kleurencombinatie TV
- Silicon transistor
- Uniprinter
- SABRE of de eerste database
- Daadwerkelijke toepassing van kaartjes met gaatjes - pionierswerk bij Philips
- FORTRAN
- Eerste computer met transistoren
- Magnetoscoop
- Telecopier
- Machine literature searching
- Digital Equipment
- Tools for machine literature searching
- Sputnik gelanceerd
- Internationale conferentie over de classificatie voor het documentair onderzoek
- Elektronische ~ of microchip
- Laser

- Modem
- Permuted indexing
Texas Instruments en het maken van schakelingen (solid circuits)
- Schatting aantal computersystemen in West-Europa 550 in de USA 3810
- COBOL
- MOS-transistor
- ALGOL
- LISP
- Het opstarten van de planaire technologie (op silicium)
- NIR/INR wordt BRT/RTB op 21 mei 1960
- Minsky en de joystick
- Informaticaspelletje
- Minicomputer
NASA laat een Echo-ballon op
- Het jaar dat men begint te praten over de documentaire explosie
- PDP-1 op de markt
Telstar, communicatiesatelliet op 10 juli 1962
- Het miljoenste TV-toestel wordt in België geregistreerd
- Lancering eerste geostationaire satelliet - Syncom II
- Videodisk
- PL/1
- Marshall Mc LUHAN
- Elektronische eeuw of eeuw van de informatie
- Early Bird
- PDP 8 is uit
- CODATA
- The tacit dimension van Polanyi
- Kleurentelevisie wordt definitief in Nederland ingevoerd
- Mei 1968
- P. DRUCKER en de maatschappij der kennis
- Maan (21 juli)
- ARPANET
- Microprocessor - eerste halfgeleiders-geheugens
- BRZEZINSKI en zijn technetronische maatschappij
- Isaac ASIMOV: een vierde revolutie, namelijk de elektronische revolutie
- Intel introduceert microprocessor door Hoff
- Kleurentelevisie gaat van start op 1 januari in België
- PASCAL
- Ontstaan injectiologica (integrated-injection logic) - ontwikkeling door Philips en IBM
- Japan kent zijn plan voor een informatiemaatschappij
- De Carnegie commissie heeft het over de vierde revolutie: de elektronica
- De diskette
- European Patent Convention
- Tacit knowledge and scientific networks
- BASIC
- Electric pencil
- ILLIAC IV van Burroughs
- Apple computer
- Apple II
- Kwetsbaarheid van de ICT-samenleving: stroomuitval in New York
- 1st International on-line information meeting (London)
- Test tube baby
- Al GORE praat over information highways
- Onstaan van het EPO - het Europees octrooibureau
- Compuserve
- Eerste IBM PC
- Aanslagen op de computersamenleving
- CNN
- Fax standaard
- Walkman
- ADA
- Draagbare microcomputer
- Minitel
- Sinclair ZX 81
- MS-DOS
- Megatrends, ten new directions transforming our lives van John NAISBITT; twee ervan: informatiesamenleving en netwerken
- Minidisk - DCC
- CD

- Managing the flow of technology van T.J. ALLEN
- Clipper chip
- Nintendo op Japanse markt met zijn spelletjes
- Cellulaire telefoon
- Het wereld-communicatiejaar
- Nintendo goes « worldwide »
- Macintosh
- CD-rom
- Bill GATES
- MIT zijn Medialab (Negroponte)
- Tactiel computerscherm
- SCIP - Society of competitive information professionals
- Microsoft C for the MS DOS operating system
- Computervirus
- VTM
- Vanaf 1 januari volledig vrije competitieve infrastructuurvoorziening
- WWW - vanuit Cern
- Time & Warner Bros
- Gentherapie
- ARPANET zijn
- HDTV
- World Wide Web naar het grote publiek toe
- PowerPC
- PowerBook
- CD-I
- CD Photo
- Nonaka en knowledge
- GSM
- Post-capitalist society - P. DRUCKER en de kenniswerker opnieuw
- December **1993** doorbraak in de media en naar de eindgebruikers toe van Internet in België
- WIRED
- Start van het project van de Amerikaanse overheid met betrekking tot de informatiesnelwegen
- Pentium
- Macintosh TV
- White paper- HLG IS
- Full service network
- Stemherkenning
- Out of control. The new biology, of machines, social systems and the economic world van Kevin KELLY
- Internet bereikt meer dan 10 tot de zesde mensen
- Windows 95
- Employment and growth - the knowledge based economy (OECD)
- Communicator (van Nokia)
- Big Blue (IBM)
- Intellectual capital van T.A. STEWART
- **BVD-ABD is 50 jaar**
- L&H - Lernout en Hauspie
- Klonen van schapen
- Intelligent agents
- CTI - competitive technology intelligence
- E-cash wordt echt en ruimer gebruikt - E-commerce
- Virtual high school graduates
- Buiten e-mail geen push of webcasting
- Voorbereiding op het milleniumprobleem

Met de nieuwe middelen blijft OTLET nog steeds actueel. Ook al hebben we van onze papieren bibliotheken eerst geautomatiseerde gemaakt en nu uiteindelijk elektronische. Zijn we onze catalogus en onze bibliografie samen aan het brengen om zo vollediger overzichten te geven naar documenten of publicaties. Komt er steeds meer een versmelting tussen bibliotheken, musea (zoals het AMVC bijvoorbeeld een goed voorbeeld hiervan was), documentatiecentra, informatie(voorzienings)diensten en archieven. En is het niet meer duidelijk wie wat is en doet in de informatie- of datastroom (bibliotheken, distributie, boekhandel, uitgever, auteur, lezer).

Maar dat het de volgende jaren boeiend zal blijven is minstens zeker: de DNA-computer, handschriftherkenning door computers, universele beeldtelefoons, medische holografische beelden, software superdistributie, intelligente huizen, optische vezel naar het huis, het

boek dat digitaal wordt,... komen er aan. Maar laten wij de wijze woorden van M. BUCKLAND hierbij niet vergeten :

"the purposes of and justification for library service should not be confused with the techniques and technologies adopted as means for providing service,

even though our options are limited by the available techniques and technologies."

Met andere woorden maak een onderscheid tussen means (middel) en ends (doel) ook al ben je cybrarian-documentalist.

REFERENTIE

- ◇ P. SCHNEIDERS (et al) (red.). Bibliotheek en documentatie. Handboek ten dienste van de opleidingen. (Bibliotheek en documentatie ; 1). Deventer : Van Loghum Slaterus, 1984, derde, herziene en vermeerderde druk
- ◇ P. SCHNEIDERS. Nederlandse bibliotheekgeschiedenis. Van librije tot virtuele bibliotheek. Den Haag, NBLC uitgeverij, 1997.
- ◇ M. BUCKLAND. Redesign library services. A manifesto. Chicago, ALA editions, 1992.

Wie interesse heeft in deze bronnen kan contact opnemen met de auteur.

- ◇ Dominique J.B. VANPEE. VITO - Bibliotheek, informatievoorziening en documentatie. Boeretang 200. 2400 Mol.
Tel : 014-335528
Fax: 014-335599
E-mail: vspeedvito.be_
URL: <http://www.vito.be> -

* * *

**L'ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION .
UN JUBILE : 1947 - 1997.
Rappel de la période médiane : 1963 - 1978 .**

Professeur J.E. HUMBLET
Président d'honneur de l'ABD

Nous, gens d'information, sommes plus que personne babelisés ! Ayant été très près de ressembler aux dieux, nous nous sommes révélés incapables de contrôler la dimension devenue fabuleuse de notre pouvoir communicateur. Il a donc été « dispersé sur toute la face de la terre » ! Sa vigueur s'est perdue. Ses promesses n'ont pas été tenues.

Ceci ne nous fait-il pas un devoir de vous demander, Messieurs, dans quelle mesure, vous documentalistes, ne courez pas le même risque ? Et de nous en inquiéter !

A. LES ORIGINES

L'ABD, était née en 1947 dans le milieu des hommes et des femmes marqués par les personnalités qu'étaient LA FONTAINE et OTLET, les créateurs en 1895 de la C.D.U. et de l'Institut International de Bibliographie. LA FONTAINE, homme polyvalent, ayant siégé trente-cinq ans au Sénat, prix Nobel de la Paix en 1913 comme créateur de l'Union des Associations Internationales, était décédé en 1936; Paul OTLET, qui mourra en 1943, était donc devenu le grand homme de la documentation dont il créa le mot, ainsi que celui du Mundaneum. Ce dernier fut, de 1895 à 1914, le plus important centre de documentation du monde grâce à des millions de fiches et à de multiples dossiers. Longtemps établi au parc Léopold à Bruxelles, il subit deux déménagements successifs à Bruxelles depuis 1960 avant d'aboutir récemment à Mons. Son intérêt historique reste considérable.

Car, la seule chance que nous ayons de sauver notre civilisation, notre mode de penser et de vivre, menacés par le désordre et la surabondance de l'information devenue folle, se trouve dans vos entreprises. C'est dire le poids que revêtent à nos yeux de consommateurs et de producteurs les travaux que veut entreprendre votre colloque. C'est dire aussi que le sentiment existe parmi nous de la solidarité entre l'information et la documentation. Vous êtes notre filtre et il importe à notre finalité que ce filtre soit le meilleur possible.

W. UGUEUX au Colloque de mai 1974

En 1938, l'Institut International de Bibliographie se mue en Fédération Internationale de Documentation qui, à la suite du décès d'OTLET sera animée par le Néerlandais Donker DUYVIS et installée à La Haye, bien que ses statuts soient ceux d'une organisation scientifique internationale de droit belge avec siège à Bruxelles.

Georges LORPHEVRE qui avait travaillé avec OTLET au Mundaneum, se considérait comme son héritier moral et juridique; il était d'ailleurs grand connaisseur de la C.D.U.

B. LES DEBUTS

G. LORPHEVRE a donc joué un rôle important dans la naissance de l'Association Belge de Documentation en 1947 et il en sera le secrétaire général jusqu'en 1964. Epoque active mais passéiste.

Le président de l'ABD est alors le commandant DANDOYE, responsable de la documentation du Ministère de la Défense nationale. Il n'est pas le seul fonctionnaire public à faire partie du Conseil d'Administration.

L'ABD reste très axée sur la C.D.U. et sur le comité 46 de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO). En raison de ce double fait, des liens étroits sont assurés avec la Fédération Internationale de Documentation et d'ailleurs, en 1975, l'ABD organise pour elle, à Bruxelles, sa conférence biennale mondiale, ce qui n'a plus été le cas depuis lors.

Après M. DANDOYE, tous les présidents de l'ABD jusqu'à aujourd'hui émanaient du secteur privé à une exception près, le signataire de ces lignes, professeur.

C. MUTATION

Un tournant majeur interviendra par l'entrée au Conseil d'Administration de A. DOOGHE, de l'U.C.B.⁽¹⁾, de représentants d'Electrabel, de Tractebel, de Glaverbel et de Jean-E. HUMBLET qui quittait ses fonctions de secrétaire général de la F.I.D. et venait d'être nommé professeur et directeur scientifique de l'I.C.H.E.C. avant de l'être ensuite à l'Université de Mons-Hainaut.

En 1963 naît le Comité Industrie qui sera à la fois un rénovateur et un groupe de pression au sein de l'ABD. Ce Comité se dote à l'époque d'une Charte exprimant, au niveau de l'information et de sa

⁽¹⁾ Nous tenons particulièrement à le citer car il fut des nôtres plus de trente années grâce à une longévité exceptionnelle malgré les épreuves; assidu, informé, il savait de sa voix cassée rapporter avec humour bien des informations et sa maison avenue des Armures à Forest fut longtemps notre siège social.

gestion, les besoins ressentis par les quelque 70 « centres de documentation spécialisés » regroupés au sein dudit comité.

Les principaux objectifs de ce dernier étaient, et sont toujours d'ailleurs, les suivants :

- établir ou faciliter les contacts des membres avec les organismes utiles à la documentation industrielle et, en particulier, avec le Centre National de la Documentation Scientifique et Technique (C.N.D.S.T.) ainsi qu'avec d'autres fournisseurs de documentation;
- permettre aux membres d'échanger plus facilement les informations utiles à la réalisation de leur mission;
- échanger des expériences destinées à trouver de meilleures solutions aux problèmes relevant des techniques documentaires;
- informer les membres sur les progrès réalisés en matière de procédés et d'appareils mis en oeuvre pour le traitement de la documentation;
- faire connaître les besoins des documentalistes de l'industrie et proposer des moyens de les satisfaire.

Pour être concret, citons les actions suivantes :

- les réunions mensuelles des membres au cours desquelles, sur un ou plusieurs thèmes choisis, ont lieu des échanges d'idées, sont exposées des réalisations pratiques et des expériences personnelles, sont étudiés des problèmes auxquels les membres cherchent ensemble à apporter des solutions pratiques;
- le prêt de documents entre membres grâce à un paiement par échange de bons;
- la publication de la « liste coordonnée des périodiques » reprenant les titres

des abonnements que possèdent les membres;

- la publication des profils des membres.

Une tentative analogue pour la fonction publique n'a hélas pas abouti faute d'une véritable politique du Ministère de la Recherche Scientifique ou du Ministère de la Fonction Publique en matière de sciences de l'information.

Au contraire, à l'initiative d'Herman LIEBAERTS, conservateur en chef de la Bibliothèque Royale, est créé en son sein en 1965 le Centre National de Documentation Scientifique et Technique qui ne cessera d'assurer une présence active au sein de l'ABD.

D. LE BOND EN AVANT

En 1968, Jean DE KEERSMAECKER de Glaverbel accède à la présidence et le signataire de ces lignes à la vice-présidence, active du fait des longues absences de par le monde d'un président de qualité auquel il succédera de 1972 à 1976. Cette époque est celle de la révolution informatique et de l'internationalisation. Ce qui pose le défi de la formation.

Un Comité de Formation est créé; il mènera des activités de formation, se penchera sur les divers niveaux de fonctions dans les services de documentation et présentera des programmes dont celui d'une formation universitaire, en faisant place soit à une année complémentaire, soit à toute une licence spécifique. Seule l'U.L.B. aura la sagesse de s'en inspirer en créant la licence spéciale de l'Infodoc.

De son côté, le Comité Industrie se développe et progresse.

Une Commission des Relations internationales est également mise en place; elle s'occupe de développer les contacts

avec nos voisins, d'assurer notre présence à l'Assemblée et au Conseil d'Administration des commissions de la F.I.D.

A la suite de la réforme constitutionnelle de 1969-1970 et du développement du Vlaamse Vereniging voor Bibliothecarissen, Archiefspersoneel en Documentalisten (V.V.B.A.D.), l'ABD prend l'initiative d'une concertation avec celui-ci et avec l'Association des Bibliothécaires Universitaires en vue de la mise en place d'une structure nationale coordinatrice, quelque peu préfédérale, faisant place aux spécificités tant technico-scientifiques que régionales.

Hélas, le projet n'aboutit pas, au grand dam de la science de l'information et de ses professionnels.

Il est bon d'expliquer les raisons de cet échec :

- la distance entre la volonté flamande de décentralisation et d'autonomie et le regard unitaire belge de la plupart des francophones;
- le poids de membres importants du Comité Industrie, marqués par leur rôle national ou multinational;
- la résistance de bibliothécaires universitaires hésitant à travailler avec un public plus modeste;
- pour des raisons analogues, l'ABD a gardé une structure unitaire : le président qui s'était vu élire, avec à son programme une décentralisation interne, n'avait pas pu poursuivre dans cette voie. Toutefois, pendant quelques années, a fonctionné une régionale liégeoise, active dans les contacts en France.

La plus grande réalisation de cette période fut le Colloque National sur l'Information et la Documentation. Pendant deux ans, une dizaine de commissions ont préparé les assemblées plénières des

9 et 10 mai 1974. Le colloque fut ouvert par le secrétaire d'Etat à la politique scientifique, en présence d'un comité de patronage de haut niveau.

Ce colloque contribua considérablement au prestige de l'ABD et à son extension. Il fut par exemple le point de départ de la création d'une Commission des Sciences humaines, pendant de la Commission Industrie.

Deux autres commissions ont joué un rôle important, celle s'occupant de reprographie et celle traitant du droit d'auteur.

Cette grosse activité fut importante pour l'image de l'ABD et son orientation vers l'avenir.

Enfin, l'ABD a poussé dans le même souci à la création d'un Conseil National de la Documentation.

Là non plus l'on n'aboutit pas, chacun tirant à hue et à dia, d'autant plus que certaines compétences liées à la recherche et à l'information relevaient de ministères communautaires mis en place en 1970.

C'est la raison pour laquelle, ultérieurement, le signataire de ces lignes, après avoir quitté la présidence de l'ABD, déposa comme sénateur, membre du Conseil de la Communauté française, une proposition de décret que l'on trouvera en annexe. Elle exprime bien le souci d'alors, lequel est encore opportun aujourd'hui, qu'il s'agisse du niveau communautaire, du niveau fédéral ou du niveau européen.

E. LES RELATIONS INTERNATIONALES

Née dans la tradition de l'Institut International de Bibliographie, devenu ensuite F.I.D. - dont les statuts, rappelons-le, sont de droit belge - l'ABD aurait dû accorder

la priorité aux relations internationales et s'employer à ce que son siège de fait soit conforme à son siège de droit, c'est-à-dire installé à Bruxelles.

Malgré le décès en 1961 de Donker DUYVIS, le successeur de LA FONTAINE et d'OTLET, cela n'a pas pu être le cas mais l'ABD n'a pas cessé d'être représentée au Conseil d'Administration de la F.I.D. puisque la Belgique a droit à un membre, qualifié de membre belge, si elle ne compte pas un élu à un autre titre comme président, vice-président ou trésorier. Jean DE KEERSMAECKER, notre prédécesseur à la présidence de l'ABD, en fut en effet trésorier pendant quelques années.

Mais, d'une part, la F.I.D. vieillit et, d'autre part, contrairement à l'Amérique latine ou à l'Extrême-Orient, elle n'avait pas de commission régionale pour l'Europe. Bien des réflexions à ce propos au sein de l'ABD nous ont conduits à mettre en place une autre formule : un organe de contact autonome entre associations nationales de spécialistes de l'information et de la documentation de divers pays européens. Après plusieurs années de tâtonnements, nous avons pu en 1978 à Edimbourg aboutir, avec l'Ecoissais Michael Hill qui était président de la F.I.D., à la création en 1979 du Wertid (West European Round Table for Information and Documentation) qui, en 1991, sera rebaptisé E.C.I.A. (European Council of Information Associations). Ses membres sont aujourd'hui les associations nationales d'Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

La présidence en alterne de deux en deux ans mais le secrétariat général est assumé par l'A.S.L.I.B. (Londres). Ce Council est composé de deux délégués par association membre y compris chacun des présidents. Les réunions semestrielles, en partie confidentielles, per-

mettent de faire le point sur les évolutions comparatives et de mener des actions communes auprès de la Commission Européenne mais il y a aussi, de manière tout à fait ouverte, des collaborations entre les divers membres : tarifs préférentiels pour assister à des colloques et sessions, etc.

Les relations internationales sont également bilatérales, ce qui a conduit à ce qu'un Belge désigné par l'ABD, siège au Comité de Rédaction de « Le Documentaliste », le périodique de l'A.D.B.S. à Paris et à ce que des réunions conjointes soient organisées, ce qui est logique vu la communauté de langue entre France et Wallonie-Bruxelles.

Ce fut plus malaisé en ce qui concerne les Pays-Bas qui ne sont restés que quatre ou cinq ans membres du Wertid mais sans doute le V.V.B.A.D. travaille-t-il dans ce domaine.

F. CONCLUSIONS

Le présent travail porte essentiellement sur les 30 premières années du demi-siècle d'existence de l'ABD et plus particulièrement sur son âge de 16 à 30 ans.

On entrait alors dans une phase d'accélération de la croissance exponentielle à la fois de la masse d'informations à maîtriser et de toutes les techniques de stockage et de traitement, de logiciel et de matériel conduisant à la mondialisation d'aujourd'hui qui n'exclut pas doubles

emplois ou lacunes car « tout n'est pas web interneté ».

Dans ce contexte, le rôle des associations de spécialistes des sciences de l'information reste plus essentiel que jamais tout en devant évoluer de plus en plus.

Ne faudrait-il pas pour y aider, en particulier en Belgique compte tenu de surcroît des évolutions institutionnelles et sociologiques rapides qu'elle continuera à connaître, se livrer tous les cinq ans à une enquête récurrente par cohortes.

Il s'agirait d'éclairer :

- les fonctions exercées;
- les formations de base et continuées;
- les statuts dans l'entreprise;
- la ratio hommes-femmes à chaque niveau hiérarchique;
- la progression, la stagnation ou le recul de la place des services d'information dans les divers secteurs de la vie scientifique, économique et culturelle;
- la part respective des divers niveaux, du local au mondial, dans les sources, les formations, etc ...

Il n'est pas possible de dresser un bilan quantitatif mais l'on peut tirer des enseignements pour l'avenir sur la base d'une analyse fine des évolutions.

Ne faudrait-il pas que l'ABD crée une cellule de prospective concernant le devenir des sciences de l'information et de leurs agents ?

* * *

DEVELOPPEMENTS SUR LA PROPOSITION

Les universités, des centres de recherche appliquée, des bibliothèques publiques, des associations scientifiques et professionnelles de notre communauté mènent une activité importante en matière de publications primaires et secondaires : revues, périodiques, recueils d'analyses, rapports, etc.

Des bibliothèques et des services de documentation rendent possible, selon des méthodes traditionnelles et compte tenu des ressources actuelles que fournissent notamment l'informatique et la reprographie, de mettre les chercheurs et les autres utilisateurs en contact avec les documents auxquels ils souhaitent accéder.

Cet ensemble d'activités assuré techniquement par des documentalistes, des bibliothécaires, des éditeurs de publications scientifiques, etc., relève de ce que l'on appelle aujourd'hui l'information scientifique au sens large.

Ces activités doivent être coordonnées et développées.

Elles présentent divers aspects internationaux et elles ne sont pas étrangères au problème de la défense de la langue française.

Toutefois, contrairement à ce qui est réalisé dans divers autres domaines d'activités, il n'existe pas d'organisme consultatif représentatif officiel, ce qui contribue à maintenir doubles emplois et lacunes et à laisser l'Exécutif sans conseils autorisés.

La présente proposition vise à pallier ces inconvénients pour notre Communauté. Elle s'inscrit dans les compétences de cette dernière puisque ce conseil sera un instrument d'encouragement à la formation des chercheurs et puisque, par ailleurs, les bibliothèques et une importante partie de la recherche scientifique appliquée et les publications scientifiques relèvent désormais des compétences communautaires.

J.-E. HUMBLET

PROPOSITION DE DECRET INSTITUANT LE CONSEIL DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE

ARTICLE 1^{er}

Il est institué, auprès de l'Exécutif de la Communauté française, un Conseil de l'Information scientifique.

ART. 2

Ledit Conseil est composé de :

- a) Trois représentants des pouvoirs publics désignés par l'Exécutif de la Communauté française;
- b) Six représentants des spécialistes de la documentation;
- c) Quatre représentants des bibliothèques scientifiques, universitaires et non universitaires;
- d) Deux représentants des spécialistes de l'informatique;
- e) Deux représentants du Conseil supérieur des bibliothèques publiques;
- f) Trois représentants des éditeurs de périodiques scientifiques.

ART. 3

Les membres du Conseil appartenant aux catégories b, c, d et f de l'article 2, sont choisis par l'Exécutif communautaire sur des doubles listes de candidats présentées par les associations scientifiques et professionnelles compétentes.

Les deux membres de la catégorie e de l'article 2 sont choisis par l'Exécutif communautaire sur une double liste présentée par le Conseil supérieur des bibliothèques publiques.

ART. 4

- a) Le Conseil, présidé lors de sa première séance par le doyen d'âge, établit son règle-

ment d'ordre intérieur, détermine la composition de son bureau et en assure l'élection.

- b) Le Conseil peut d'initiative ou à la demande de tout membre de l'Exécutif de la Communauté française, émettre tous avis en matière d'information scientifique, terme entendu dans son acception courante couvrant les publications à but scientifique, primaires ou secondaires, et l'ensemble de la documentation et de la bibliothéconomie scientifiques.

- c) L'Exécutif de la Communauté assure la publicité des avis.

ART. 5

La consultation du Conseil de l'Information scientifique est obligatoire dans le chef des ministres compétents en ce qui touche tant à leurs projets qu'à la participation à des activités internationales dans le domaine des compétences du Conseil.

ART. 6

Le ministre de la Communauté française inscrit un poste budgétaire relatif au Conseil et à son budget et fournit le personnel qui en assure le secrétariat.

ART. 7

L'Exécutif de la Communauté française transmet annuellement le rapport d'activité du Conseil de l'information scientifique au Conseil de la Communauté française.

J.-E. HUMBLET.
P. GOOSSENS.
L. MATHIEU-MOHIN.
A. LAGNEAU.
G. NEURAY.
A. LAGASSE.

AUTOUR D'UN CINQUANTENAIRE : CARNET DE ROUTE D'UN PRESIDENT

Roger DE BACKER
Président de l'ABD de 1978 à 1985

Au moment de retracer un demi-siècle d'activité de notre association, je réalise combien celle-ci représente d'amitié, de solidarité, d'initiatives et de résultats tangibles en matière d'information documentaire.

C'est l'essentiel de son existence, même si certains objectifs de représentativité et de cohérence nationales restent encore à atteindre.

En effet, à défaut de soutien gouvernemental, tous ceux qui mesurent l'insuffisance égoïste d'un fonctionariat officiel, se sont quand même unis sans discontinuer pendant toutes ces années pour y apporter un remède privé et aussi pour prolonger leur action vers d'autres pays en créant un interface représentatif valable.

Et le travail ne s'est jamais arrêté, des initiatives toujours renouvelées, des réalisations pratiques intéressantes et importantes sont intervenues, montrant la nécessité de poursuivre les buts assignés. Des obstacles nombreux, spécifiques à la Belgique et relatifs à la dispersion des centres de toute nature, à l'évolution aussi des techniques et de la situation politique, créent pour l'ABD un défi permanent. Ce qui lui a toujours manqué, c'est le nerf de la guerre, en devenant une institution reconnue, ayant pignon sur rue.

Néanmoins, qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans l'action commune montre combien elle reste nécessaire dans la profession pour transcender les

ambitions politiciennes et créer un réseau aussi étendu et cohérent que possible.

Quand on mesure les résultats obtenus, on en est même à se demander si notre indépendance n'est pas préférable à l'absorption dans l'appareil officiel.

On voit bien que quand celle-ci consent à conjuguer ses efforts aux nôtres, comme c'est le cas depuis une certaine période pour le C.N.D.S.T. (devenu récemment S.I.S.T.), émanation jusqu'à présent de la Bibliothèque Royale, on en arrive très vite à une meilleure gestion commune.

Que tous ceux qui ont réuni leurs efforts et les poursuivent vers nos réalisations et objectifs communs, tant les institutions privées qu'officielles oubliées reçoivent ici, à l'occasion de notre cinquantenaire, l'assurance de toute notre gratitude. Le fait de vivre pendant si longtemps cette collaboration amicale en dehors de l'attention positive de l'Etat a en effet créé des liens indissolubles. Il faut accueillir dans cette évocation tous les membres disparus au cours de ces longues années et les associer à notre manifestation de souvenir.

Pendant la guerre, de 1943 à 1945, 40 réunions préliminaires d'une Commission Belge de Classification et Documentation mettent en évidence certaines lacunes de l'accès à l'information en Belgique.

De 1945 à 1947, on prépare en son sein la constitution de notre asbl, qui naît officiellement le 17 mai 1947. Son objet

primordial : chercher à donner une image positive de la fonction d'information en Belgique.

Il s'agissait d'une part de répondre aux besoins de l'ensemble de documentalistes souvent isolés dans des entreprises ou attachés à des organismes privés, industriels ou financiers. D'aucuns même attachés à des administrations publiques ont rallié le groupe pour convenir ensemble de l'adaptation de nouvelles techniques.

D'autre part, on visait à améliorer des échanges fructueux, qui n'étaient pas nécessairement la préoccupation des structures existantes.

Notre association a donc attiré de plus en plus de professionnels auxquels elle n'a pas cessé d'apporter toute son attention et son savoir-faire. Son action a bien sûr stimulé l'activité des entités préexistantes et a sans doute suscité la création d'associations parallèles plus ou moins éphémères.

* * *

Depuis 1947, la documentation et la bibliothéconomie se caractérisent par un foisonnement d'initiatives et de réalisations importantes. Mais en ordre dispersé, elles mènent à des doubles emplois et à des concurrences stériles.

C'est ainsi que, malgré le travail incessant de nombreux membres à fibre BENEVOLE, on n'arrive jamais à une collaboration effective entre tous les acteurs.

Chacun dans son milieu professionnel spécifique voit l'intérêt d'un regroupement centralisé de l'information, mais suscite souvent des antagonismes entre :

- bibliothécaires, documentalistes, archivistes;

- universités, Bibliothèque Royale, ministères, entreprises et petites entités;
- néerlandophones, francophones ...
- écoles de documentation/bibliothéconomie;
- réseaux de clients spécifiques : chimie, médecine, électricité;
- utilisateurs des techniques évolutives : CDU, microfiches, microfilms, fiches perforées, thesaurus, informatique ...
- formations officielles (IDST) et professionnels de terrain.

L'idée et le but de l'ABD/BVD est de servir de trait d'union pour rationaliser, pour créer un réseau ramifié utile à tout le pays en relation uniformisée et amicale avec le reste du monde.

Plutôt discrète, à défaut de moyens financiers, et dès lors protégée à l'origine par l'indifférence, elle n'en trace pas moins les jalons d'une évolution future nécessaire.

L'ABD s'appuie sur des initiatives belges antérieures, maintenant un peu dépassées sans doute :

- la Fédération Internationale de Documentation (FID), société de droit belge, active depuis bien avant la guerre et dont un documentaliste belge (de l'ABD dès 47) est un membre effectif obligé;
- la création de la CDU (Classification Décimale Universelle) par OTLET et LA FONTAINE (prix Nobel de la paix), tous deux belges;
- l'existence du Mundaneum (souvent aussi abandonné à son sort) et, surtout celle de la Bibliothèque Royale et autres entités importantes de conser-

vation, d'édition et de diffusion sélective de l'information.

Et notre association grandit sans discontinuer grâce aux contributions exclu-

sives des cotisations et de nombreux bénévoles.

Je relève par exemple le prix des adhésions en :

	<u>membre effectif</u>	<u>associé</u>	<u>étudiant</u>
1970	150	600	75
1972	150 + TVA	1000 + TVA	75
1975	300 + TVA	1500 + TVA	
1980	580	2088	

Malgré des oppositions, des pressions, du mépris, le groupe continue et développe ses activités, surmontant les effets politiques pervers, les décisions et attaques.

Alors qu'il tente encore et toujours de regrouper, de diffuser, d'entraider, afin de créer cette solidarité constructive dans des RESEAUX indispensables, de plus en plus étendus à toutes les parcelles éparses de l'information, sans jamais y atteindre parfaitement encore, avec des hauts et des bas, il se lance dans des tentatives diverses pour s'adapter à la réalité des situations particulières. Cela, par exemple en créant :

- des regroupements par entités économiques : commissions Industrie, Sciences Humaines, relations publiques;
- des sélections par techniques : on-line (informatique), copyright;
- des spécialisations en vue de d'extension et d'amélioration : comités formation, relations internationales, cahiers de la documentation.

Notre activité ne s'est donc jamais ralentie : chaque comité et commission animée par ses membres organise des réu-

nions de travail, suscite des visites et des exposés, crée des listes de références, organise des colloques, rencontre des collègues étrangers, échange des ouvrages et photocopies ...

Pour sa part, le bureau central de l'ABD organise des réunions périodiques au niveau européen, continue à rechercher des contacts avec d'autres associations en vue toujours d'insérer toutes les forces vives documentaires dans un réseau efficace.

Cependant, ce qui nous a toujours fait défaut, rappelons-le, c'est une reconnaissance officielle assortie d'un budget au niveau national pour vraiment regrouper et servir d'interface unique à nos relations internationales.

La seule contribution de l'Etat consiste en notre cotisation de 10.000 F à la FID, toujours différée et maintenant suspendue semble-t-il.

Nos tentatives ont été nombreuses, documentées et argumentées dans le droit fil de cet exposé de Monsieur LIEBAERS, Conservateur en chef à la Bibliothèque Royale en 1968 :

« Les centres spécialisés doivent disposer de ressources complémentaires - de préférence fournies par les pouvoirs publics - pour qu'ils puissent remplir leur mission au sein d'un réseau national.

La Bibliothèque royale ne devra pas être l'organe de distribution de ces ressources, parce qu'il n'est pas souhaitable de confondre cette responsabilité avec celle d'un organisme dont l'activité essentielle est exécutive.

Au contraire, il faudrait voir cette distribution comme le second volet de la tâche d'un Conseil National des Bibliothèques Scientifiques et Centres de Documentation,¹ dont la première partie serait la coordination et le développement des travaux exécutés actuellement par les institutions. »

Cela n'empêche pas la Bibliothèque Royale, ou l'y incite d'ailleurs, à créer le Centre National de Documentation Scientifique et Technique, sous la direction de Monsieur August COX, conservateur.

J'en ai fait partie et ai apprécié l'ouverture de la Bibliothèque Royale vers l'extérieur, bien qu'à certains égards, elle offrait aux entreprises des services gratuits pour remplacer des documentalistes en place.

Pour l'ABD, la poursuite de cet objectif - la reconnaissance officielle - débouche en 1974 sur l'organisation d'un **colloque national sur l'information et la documentation ...** à la Bibliothèque Royale.

J'en reprends partiellement les termes du discours de bienvenue de J.-E. HUMBLET, président de l'ABD à l'époque :

« Il y a déjà la moitié d'un quart de siècle qu'en septembre 1963, en même

temps qu'Albert D'HOOGHE, André MONSEU, Karel VAN LAERE et Joseph VERFAILLE, je devenais administrateur de l'Association Belge de Documentation.

Ces années ont passé extrêmement vite, manifestant non seulement une croissance de plus en plus rapide de la masse documentaire mais un développement considérable des techniques utilisées, le développement des réseaux, l'internationalisation de la recherche documentaire, etc ... »

.../...

Abordons maintenant les aspects positifs de notre action :

« Au cours de ces douze ans et demi, l'Association Belge de Documentation a connu un essor considérable, non seulement du fait de l'accroissement du nombre de ses membres, personnes morales ou physiques, mais grâce au développement qualitatif et quantitatif de ses activités.

Il y a douze ans et demi, l'ABD. était un groupement de quelques documentalistes pour la plupart bruxellois, aujourd'hui, elle est une association largement représentative des principaux services de documentation du secteur privé et du secteur public.

Parallèlement, elle a développé ses activités grâce au travail assidu des commissions permanentes ou ad hoc.

Sur ce plan, le Comité Industrie est certes à mettre en relief.

Il y a trois ans, il célébrait son 10^e anniversaire. La régularité de ses réunions, la publication de sa charte, les services interentreprises qu'il a organisé témoignent de son activité et de son importance. Il m'est particulièrement agréable de rendre ici une nouvelle fois

¹ Voir à ce sujet l'article de J.-E. HUMBLET, notamment son annexe, p.22 ci-avant.

hommage à ses fondateurs et animateurs.

Parallèlement s'est créé un Comité Sciences Humaines.

Le Comité formation des documentalistes est de nouveau fort actif et c'est avec acharnement que la Commission des droits d'auteurs a travaillé au cours des mois écoulés. »

« Quand, sollicité par plusieurs amis comme vice-président de l'ABD, j'ai accepté de faire acte de candidature à la présidence, je me suis immédiatement fixé divers objectifs.

Le premier était la mise sur pied d'un colloque national de la documentation qui fasse le point des divers problèmes documentaires se posant à la Belgique.

La préparation de ce colloque fut ardue. Coordonnées par un Comité Central du Colloque extrêmement dynamique et méthodique, 12 commissions ont travaillé assidûment à celle-ci. Mais le succès rencontré se situa au-delà de nos espérances. »

Il faut maintenant en venir au passif de ce bilan :

« Comme premier point, j'aurais regretté que notre comité « Secteur Public » ait eu une existence éphémère. Il y a pourtant un espoir de le voir bientôt reprendre forme.

En deuxième lieu, il faut déplorer que nous n'ayons pas pu rassembler les moyens nous permettant de disposer d'un bureau avec salle de réunion et du concours d'une secrétaire appointée au moins à temps partiel, bureau qui aurait pu être la plaque tournante de nos activités. Faire cette constatation, c'est mettre le doigt sur l'insuffisance de nos moyens très heureusement compensée

par la collaboration bénévole que ne cessent de nous donner certaines entreprises et institutions.

Mais notre plus grave échec est le suivant : notre insuccès à susciter la création par les pouvoirs publics d'un **Comité National Consultatif de la documentation**.

Nous avons suffisamment exposé ailleurs de manière répétée, l'importance essentielle d'un pareil organe pour éviter les doubles emplois et les lacunes, assurer le minimum d'informations réciproques et de coordination du secteur public et du secteur privé, fédérations professionnelles ou centres de recherche, ministères, etc ... que pour ne pas y insister.

Faute d'un tel Comité, toutes les décisions au plan intérieur et au plan des relations internationales dépendent d'un processus décisionnel de type bureaucratique et c'est hélas un péril qui menace toutes les démocraties. »

Au lendemain de ce mémorable colloque, plus personne ne pouvait nier au sein de l'ABD ou en dehors, notre représentativité et notre dynamisme.

Sur la lancée dudit colloque, la Fédération Internationale de Documentation, à l'occasion de son 80^e anniversaire, nous a invités à organiser, par suite de la défection d'un pays voisin, un **symposium mondial** qui devait être l'occasion notamment de commémorer les activités de nos compatriotes Paul OTLET et HENRI LA FONTAINE, prix Nobel de la Paix, qui entre autres initiatives ont eu celle de créer la Classification décimale universelle.

Le Comité du Colloque s'est donc remis au travail et nous avons tenu, avec succès, du 30 septembre au 2 octobre 1975, un symposium qui fut l'occasion de

fructueux contacts avec les autorités ministérielles.

Travail d'équipe, colloque, symposium, comités, commissions : telles sont certaines des oeuvres de l'ABD. Ajoutons aussi les Cahiers de la Documentation qui n'ont pas cessé de paraître malgré les difficultés parfois sérieuses au cours de cette longue période et signalons également au passage l'organisation à plusieurs reprises de cours de documentation. »

CONCLUSION

On s'en rend bien compte, malgré tant de difficultés, malgré des oppositions voire des inerties dans diverses directions, malgré des recherches continues jamais achevées, l'esprit reste, les besoins aussi ainsi que la dynamique qui se réfère à l'expérience du passé : **50 ans valent bien qu'on s'y arrête pour respirer avant l'accomplissement de l'informatique, de l'Europe, de la mondialisation.**

* * *

L'ABD : DE 1992 A 1997 OU LES FONDEMENTS D'UN NOUVEL ESSOR

Jean-Louis JANSSENS

Chef de service, Data Management & Organisation, Distrigaz
Président de l'ABD de 1993 à 1997

Un contexte difficile et stimulant, un noyau d'hommes et de femmes aux intelligences et caractères complémentaires sont les éléments marquants de cette période. Ils ont permis d'établir un projet ambitieux et d'en récolter les premiers fruits.

LE CONTEXTE

Au début des années 90, l'environnement politique, économique et technologique change profondément. Plus que d'évolution, il convient à cette période de parler de révolution. Pour s'en convaincre, rappelons-nous que vient de se produire l'éclatement du bloc communiste et la chute du mur de Berlin, avec pour corollaire la recherche de nouveaux équilibres géopolitiques, mondiaux et régionaux. En Europe, il faut gérer, suite à la mise en place des concepts de marché unique européen et de dérégulation, l'intensification de la concurrence. Dans nos métiers, il faut intégrer le développement spectaculaire des technologies de l'information et de la communication (e.a. le phénomène Internet) provoquant le passage d'un monde analogique à un monde numérique.

L'information se trouve désormais au coeur de toute activité, plus seulement dans les discours mais bien dans les faits. Elle est utilisée comme matière première dans les processus de production. Sa gestion efficace est synonyme d'avantage concurrentiel. Son accès est considéré comme un droit. Dans la pratique, on constate toutefois que le fossé s'agrandit

entre ceux qui y ont accès et les autres, entre les « riches » et les « pauvres », qu'il s'agisse de continents entiers, de régions, d'entreprises ou d'individus.

La profession jusqu'alors très ciblée, représentée par les archivistes, les bibliothécaires et les documentalistes, se trouve enrichie de métiers divers liés à la production de l'information, à la création de supports de communication, à la gestion de la connaissance, à l'intelligence économique, aux réseaux de compétence.

Dans un tel contexte, l'Association se devait d'intégrer les nouveaux enjeux dans sa politique. Elle ne pouvait se contenter de subir les événements, mais bien d'interagir, de prendre des risques, de tracer les pistes pour accompagner ses membres dans ces changements. La pression de l'environnement était telle qu'elle s'est répercutée au sein du conseil d'administration, où une sorte de « querelle des anciens et des modernes » a provoqué pour la première fois de son histoire la démission globale des membres de ce qu'on appelait à l'époque le bureau, c'est-à-dire le président, le secrétaire et le trésorier, ainsi que de celle de plusieurs administrateurs. L'existence même de l'association a été au centre des discussions. Bien heureusement, quelques anciens administrateurs ayant foi dans le rôle essentiel de l'association, rejoints par de nouvelles forces vives, ont constitué une équipe que j'allais présider pendant quatre ans. Il faut leur rendre hommage pour leur clairvoyance, leur sens des responsabilités, leur engage-

ment profond, et leur travail exceptionnel. Je les remercie personnellement et au nom de tous les membres et acteurs de la profession pour les résultats obtenus.

LA POLITIQUE

Face à ces enjeux économiques, sociaux et culturels, l'ABD a décidé de s'ouvrir et de devenir l'association de tous les membres potentiels, les professionnels de l'information au sens large, professionnels à temps plein ou partiel, les « riches » comme les « pauvres ». Elle a pris l'option de développer une plateforme commune d'expression d'intérêts parfois aussi différents que ceux des producteurs et consommateurs d'information.

Les membres du conseil d'administration se sont appliqués à développer une grande capacité d'écoute et de réaction. Ils ont essayé de percevoir le plus rapidement possible les changements de l'environnement et les besoins des membres, de les comprendre pour mieux y répondre. L'association a choisi de réaffirmer sa présence aux niveaux belge, européen et international. Sur le plan belge, elle a mené son action au plan national et a fait un effort tout particulier pour accroître sa présence en Flandre.

Le conseil d'administration a appliqué les principes de gestion d'une entreprise performante en créant la structure la plus plate possible, en appliquant les principes de délégation des tâches et de responsabilisation des titulaires, en recourant aux technologies Internet pour accélérer la communication entre ses membres.

Ayant choisi de donner la priorité à son indépendance, l'ABD n'a pas sollicité de subsides de fonctionnement auprès des autorités publiques. Elle a néanmoins pris les mesures nécessaires pour assurer sa pérennité économique.

Bénéficiant de ressources limitées, l'objectif a été de les allouer le mieux possible, de ne pas refaire ce qui existait déjà ailleurs, mais de susciter les collaborations adéquates.

Le conseil d'administration a voulu la transparence de la gestion et recherché l'implication des membres en publiant systématiquement ses procès-verbaux.

Suite à la crise vécue, les statuts de l'association ont été adaptés de manière à la prémunir d'un avenir chaotique.

Cela représentait les objectifs de notre équipe. Trop nombreux et trop vastes, ils répondaient toutefois à la situation du moment. Nous avons eu la chance d'en réaliser un bon nombre, d'en approcher d'autres, transmettant à l'équipe actuellement en place de sérieux défis.

Cette passation s'est faite en toute sérénité, car ceux qui comme moi ont cédé leurs responsabilités sont persuadés de la volonté et de la capacité de la nouvelle équipe à les relever.

LES REALISATIONS

L'ouverture de l'association s'est concrétisée par l'accroissement sensible du nombre de membres, par l'intégration du « Groupe Formation des Utilisateurs » et par celle de l'association belge des documentalistes juridiques (JBDJ). Le nombre de membres qui accusait une lente régression depuis plusieurs années a enregistré une croissance dépassant les 60 %. La progression en Flandre a atteint plus de 140 %.

De plus, le profil des membres a évolué vers une plus grande diversification des métiers représentés au sein de l'ABD. Les documentalistes et bibliothécaires côtoient aujourd'hui les consultants en gestion de l'information, les produc-

teurs d'information, les brokers, les gestionnaires de la connaissance, les informaticiens, les spécialistes de la gestion électronique des documents, les concepteurs de sites Web ...

Les ressources financières qui s'amoin-drissaient au rythme de la régression du nombre de membres ont été multipliées permettant de gérer un budget de l'ordre des deux millions de BEF. L'accroissement du nombre de membres et la restructuration des montants et des types d'affiliation en sont la cause principale. Une autre source de revenus nouveaux est née de la participation de l'association à des études de marché pour le compte de tiers et cela grâce à une étroite collaboration avec le CNDST.

Ces ressources ont permis d'améliorer et d'étendre les services offerts aux membres. Parmi les nouveaux services, citons la mise en place de groupes d'intérêts dans divers domaines, l'organisation annuelle d'un forum d'information, la création d'un site Web et d'une liste de discussion, la publication d'un recueil des stages, la parution d'un mensuel d'information l'« ABD-Info », refonte de l'ancien « ABD-Flash ».

Il faut préciser que l'ABD est une des seules associations à offrir gratuitement à ses membres la participation à une journée d'étude de haut niveau telle que l'Inforum. En ce qui concerne le site Web, elle peut se féliciter d'avoir été après l'ASLIB anglaise (Association for Information Management), la seconde association européenne à bénéficier d'un site Web. Précisons encore que dès le début, conformément à notre politique, ce site fut totalement ouvert vers l'extérieur puisque offrant des liens avec tous nos partenaires belges (CNDST aujourd'hui SIST), vvbAD), européens (les membres de l'ECIA, EBLIDA), et internationaux (FID) au fur et à mesure de leur création.

Dans le domaine des services, il faut encore souligner l'organisation de formations spécifiques « à la carte » aux méthodes de management (créativité, analyse de la valeur) et à l'Internet.

Grâce à la refonte et à l'élargissement des services offerts, il fut constaté une participation plus active et une meilleure implication des membres à la vie de l'association.

La présence aux réunions d'information s'est élargie et les candidatures au poste d'administrateur se sont multipliées.

L'image de l'association a particulièrement retenu notre attention. L'ABD a créé des supports de communication de niveau professionnel, tels que la plaquette de présentation de l'association et le Forum, son nouveau bulletin trimestriel, non plus bilingue mais unilingue néerlandophone et francophone. La qualité de la langue des textes publiés a été l'objet d'une grande attention.

Le conseil d'administration a veillé à attribuer la responsabilité des activités à ses représentants les plus compétents, professionnels reconnus par leurs pairs grâce à leurs aptitudes techniques et managériales, à leur talent de communicateur ainsi qu'à leurs qualités humaines. C'est grâce à eux et à leurs prestations que l'association a récupéré l'image d'une association dynamique et toute sa crédibilité.

Quelques échecs ont toutefois été essuyés, tels que la non-finalisation du projet de migration de l'ancien fichier informatique des membres vers un système plus convivial et « intelligent », la non-réalisation de missions de consultation dans le domaine de l'analyse de la valeur, malgré la soumission de plusieurs offres en ce domaine.

Dans l'ensemble, un palmarès plus que positif obtenu au bénéfice de l'association et de chacun de ses membres grâce à l'engagement et à la compétence de

bénévoles, collègues et amis, grâce à la confiance acquise auprès d'un millier de professionnels.

* * *



ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION

BELGISCHE VERENIGING VOOR DOCUMENTATIE

asbl créée le 21.3.1947
vzw gesticht op 21.3.1947

Membres individuels
Individuele leden

Assemblée Générale durant le 1er trimestre
Algemene Vergadering tijdens het 1ste trimester

Membres collectifs
Aangesloten leden

Membres adhérents
Gewone leden

CONSEIL D'ADMINISTRATION
RAAD VAN BEHEER

Administrateurs – *Beheerders*

Groupes de travail
Werkgroepen

- Réunions d'information
Informatievergaderingen

- Formation
Vorming

- Business
Business

- Relations Internationales
Membre belge de la FID et de l'ECIA

Internationale betrekkingen
Belgisch lid van het FID en van het ECIA

- Publications
Uitgaven

Cahiers de la Documentation
Bladen voor de Documentatie

ADB-Flash
ADB-Flash

Catalogue collectif de périodiques, Profil des membres, Stages d'étudiants...
Gezamenlijke catalogus van tijdschriften, Ledenprofiel, Studentenstages...

CORRESPONDANCE
BRIEFWISSELING

Chaussée de Wavre - Waversessesteenweg, 1683
Bruxelles 1160 Brussel
E-mail : ABD@synec-doc.be
URL : <http://www.synec-doc.be/abd-bvd>

C.C.P. / P.C.R.
G-Banque / G-Bank

000-0199748-25
210-0613229-47